## LE TRAITEMENT DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

Vos données personnelles sont traitées par votre kinésithérapeute, en tant que responsable de traitement, pour les finalités suivantes : gestion et tenue de votre dossier patient, gestion de vos rendez-vous, communication entre professionnels et structures de soins participant à votre prise en charge, établissement et télétransmission des documents pour la prise en charge de vos frais de santé par l'assurance maladie, tenue de la comptabilité, réalisation d'actes de télésoin.

## Qui peut avoir accès à vos données ?

Vos données peuvent être accessibles aux professionnels de santé concourant à la prévention et aux soins et aux organismes d'assurance maladie (y compris complémentaire). Vos données peuvent le cas échéant être transmises à des organismes de recherche dans le domaine de la santé et l'évaluation des pratiques de soins dans les conditions fixées par la réglementation. Vos données également pourront accessibles aux sous-traitants du cabinet qui agissent uniquement les instructions de votre sur kinésithérapeute et dans le cadre strict de leurs missions.

## Pendant combien de temps vos données peuvent elles être conservées ?

Vos données sont conservées pendant vingt ans à compter de votre dernière prise en charge, sauf pour les mineurs de moins de huit ans pour lesquels les données sont conservées jusqu'à leur 28ème anniversaire.

## Comment exercer vos droits?

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques au regard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (le « RGPD ») et à la loi Informatique et Libertés modifiée, vous pouvez à tout moment exercer votre droit d'accès. de rectification. d'effacement, d'opposition, portabilité ou à une limitation du traitement aux données personnelles vous concernant. Pour exercer vos droits, adressez-vous au cabinet de votre kinésithérapeute.

Vous disposez également du droit de déposer une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) si vous l'estimez nécessaire.

